

COMPTES ET RECITS DE LA MAISON

CHAURAND, RETOUR SUR LES LIENS ENTRE

COMPTABILITE ET CAPITALISME

Yannick Lemarchand, professeur, LEMNA – EA 4272, Université de Nantes

Yannick.lemarchand@univ-nantes.fr

Laure Pineau-Defois, LEMNA – EA 4272, Université de Nantes,

laure.pineau-defois@univ-nantes.fr

Cheryl McWatters, Université de l'Alberta, Edmonton (Alberta) Canada,

cheryl.mcwatters@business.ualberta.ca

Résumé : Depuis plus de 60 ans, la controverse relative au rôle de la comptabilité en partie double dans l'émergence et l'expansion du capitalisme, initiée par les travaux de Sombart et Weber ne cesse de mobiliser les historiens de la comptabilité. A partir de l'examen d'un fonds d'archives nantais, cette recherche se propose d'en renouveler l'approche en mettant en exergue le rôle fondamental mais négligé du banal compte courant comme instrument de mise en relation d'un ensemble d'acteurs réalisant entre eux diverses transactions tout en poursuivant leurs propres objectifs. C'est par l'intermédiaire de cet artefact, qui institue la confiance, que la partie double se révèle alors avoir joué un rôle déterminant dans l'expansion des échanges commerciaux qui a précédé l'essor du capitalisme industriel.

Mots clés : comptabilité et capitalisme, partie double, comptabilité marchande, compte courant, Nantes

Abstract : For more than 60 years, the controversy concerning the role of double-entry bookkeeping in the emergence and expansion of capitalism, initiated by the works of Sombart and Weber, continues to engage accounting historians. Based on the examination of merchant archives in Nantes, this research intends to renew this debate by highlighting the fundamental role of the mundane yet neglected current account as a means of linking a set of actors who carried out a variety of transactions with each other, all the while pursuing their own goals. It is through this artifact, which established trust between partners, that double-entry bookkeeping then proved instrumental in the expansion of the merchant trade that preceded the rise of industrial capitalism.

Key words : Accounting and capitalism, double-entry bookkeeping, merchant accounting, current account, Nantes.

Cette communication (une première version, de nombreux points demandant à être approfondis) est issue d'une recherche toujours en cours, qui s'inscrit dans le cadre d'un programme financé par l'Agence nationale de la recherche (*MARPROF - Comptes et profits marchands d'Europe et d'Amérique 1750-1815*), commencé en 2009 et devant s'achever en 2012. Ce programme rassemble des chercheurs géographiquement dispersés et relevant de plusieurs disciplines — histoire, économie, gestion — qui ont entrepris l'étude d'un ensemble de fonds d'archives de négociants de l'époque moderne, avec l'intention de tenter de reconstruire leurs stratégies de recherche de profit.

Ce travail comprend deux volets :

- la constitution d'une base de données numérisées, à partir de la saisie de journaux comptables et de fragments des correspondances commerciales afférentes ;
- l'analyse quantitative et qualitative des données recueillies.

Les investigations menées par les auteurs du présent travail portent sur les archives d'une importante famille de négociants nantais de la seconde moitié du XVIII^e siècle, déposées aux Archives du département de Loire-Atlantique (101 J) : le fonds Chaurand¹. Nous livrons ici une sorte de propos d'étape, appuyé sur l'examen conjoint du matériau déjà saisi et de divers autres documents du fonds, avec pour premier objectif l'analyse des méthodes comptables mises en œuvre, dans l'intention d'appréhender ce que les Chaurand étaient susceptibles de « voir » dans leurs livres de comptes. Quelles informations pouvaient-ils y trouver ? Quelles informations y cherchaient-ils ?

A défaut de pouvoir vraiment répondre à cette dernière question, il est possible d'identifier ce qu'ils n'y cherchaient pas, dès lors que l'on constate qu'ils s'abstenaient d'utiliser quelques-unes des possibilités fournies par l'outil. Notamment celles qui leur auraient permis de calculer leurs profits annuels. Ceci conduit à s'interroger sur le rôle qu'ils attribuaient à leur comptabilité. En effet, divers auteurs, dont Werner Sombart (1919) et Max Weber (1991), ont considéré que les propriétés de la comptabilité en partie double que les frères Chaurand semblaient négliger ont joué un rôle déterminant dans la naissance et l'essor du capitalisme : utilisation d'un compte capital, établissement d'un bilan et calcul du résultat.

Cependant, malgré cette utilisation « sous-optimale » de la technique à leur disposition, ces derniers ont développé leurs affaires avec succès. Et si leur comptabilité ne correspondait pas en totalité au modèle idéal véhiculé par les traités de tenue des livres, elle était loin d'être rudimentaire. Leurs archives révèlent en effet un appareil administratif et comptable très élaboré, allant bien au-delà de ce que prescrivait l'*Ordonnance du commerce* de 1673 mais en adéquation, semble-t-il, avec la variété, l'étendue et la complexité de leurs affaires. La gestion des multiples opérations dans lesquelles ils étaient impliqués, ainsi que le suivi des comptes ouverts à leurs partenaires et de leur portefeuille d'effets, constituaient manifestement la principale mission assignée à cette comptabilité.

Le point de vue développé par Sombart et Weber a déjà été largement discuté, notamment par rapport à l'aptitude de la comptabilité en partie double à fournir une aide pertinente à la décision. L'examen des livres de comptes des Chaurand (et de ceux d'autres négociants étudiés dans le cadre du programme Marprof, comme la Maison Gradis de Bordeaux) offre une occasion de renouveler ce débat ; le contact avec la réalité des pratiques permet de mieux en appréhender les enjeux. Sauf exceptions, c'est toujours la question de la détermination des bénéficiaires qui est mise en avant dans les discussions, comme principal élément de démarcation entre la tenue des livres en partie double et d'autres méthodes comptables moins sophistiquées. Pourtant, bien d'autres aspects, considérés comme secondaires et relevant de pratiques routinières dénuées d'intérêt, ont

¹ Ces archives ont déjà été l'objet de divers travaux, notamment de la part de Dieudonné Rinchon (1956, p. 77-136) et plus récemment de Laure Pineau-Defois (2008).

été négligés.

C'est le cas du fonctionnement du banal compte courant, en débit et crédit. Le rôle de cet « objet » comptable élémentaire mais fondamental doit être reconsidéré, en dépassant la perspective étroite d'une comptabilité au service des calculs rationnels d'un unique acteur. Passant de l'individuel au collectif, de l'unilatéral au multilatéral, il s'agit de l'appréhender en tant qu'instrument de mise en relation d'un ensemble d'acteurs réalisant entre eux diverses transactions tout en poursuivant leurs propres objectifs.

Le propos sera ordonné de la façon suivante : après une présentation de la Maison Chaurand dans le contexte du négoce nantais du XVIII^e siècle, nous rappellerons les termes du débat relatif aux thèses de Sombart et Weber en les confrontant aux pratiques des Chaurand, pour terminer en approfondissant le rôle du compte courant.

1 Le matériau : les archives de la Maison Chaurand

1.1 Le négoce nantais au XVIII^e siècle

Le port de Nantes parvient à se maintenir au second rang des places portuaires au XVIII^e siècle derrière Bordeaux, et en maîtrisant la concurrence de Marseille et du Havre, grâce à l'esprit d'entreprise des négociants nantais, mais également en raison de sa bonne position géographique.

La situation géographique de la ville de Nantes lui a conféré d'emblée une position stratégique en termes de développement commercial. Elle lui a permis d'exploiter largement le système maritime et colonial français, centré sur l'Atlantique, et, dans la même logique, de profiter de ses relations avec un immense arrière-pays, structuré par le réseau hydrographique de la Loire et de ses affluents. D'autant que ce fleuve constituait alors l'une des principales voies de communication du pays, empruntée par des milliers de bateaux, et qui permettait notamment de relier Nantes à Paris par le canal d'Orléans et le Loing.

Très tôt, dès le XVII^e siècle, Nantes a regardé vers l'Atlantique. La pêche à la morue à Terre-Neuve a d'abord joué un rôle important dans l'accumulation du capital, secondée puis distancée par les relations avec les Antilles à partir des années 1680 (Saupin 1995 ; Laucoin 1999). En effet, la croissance du port de Nantes repose largement sur les relations avec les colonies antillaises, principalement Saint-Domingue ; la droiture antillaise² ainsi que la traite négrière, représentent les deux piliers complémentaires de la prospérité nantaise. Nantes occupe la position de principal port français d'armement de navires durant le premier tiers du XVIII^e siècle mais se laissera peu à peu distancer par Bordeaux (Butel 1973). Néanmoins, à la veille de la Révolution, le port de Nantes reste le premier port négrier et second port colonial français.

² L'expression commerce en « droiture » désignait l'envoi aux Antilles de produits destinés aux colons et l'approvisionnement en denrées coloniales, sucre et café notamment, pour le retour, par opposition au commerce « triangulaire » de la traite négrière.

L'armement maritime demeure le pivot de l'entreprise de commerce nantaise au XVIII^e siècle, et les grandes familles, nouvelles élites portuaires, y participent en masse. Ces élites sont les négociants-armateurs. Néanmoins, « l'armement de navires n'est qu'une forme de commerce parmi d'autres, essentielle certes, mais ne le couvrant qu'en partie » (Meyer 1969, p. 93). L'autre branche est le négoce et toutes les activités que celui-ci englobe : la commission, la consignation de marchandises, l'affrètement, la réexportation. Ainsi, de façon globale, les négociants participent à la circulation des marchandises en pratiquant le commerce sous toutes ses formes. Au XVIII^e siècle, un grand négociant à Nantes, est un grand armateur qui possède aussi des habitations aux Iles. Mais il se doit également d'entretenir des relations avec l'hinterland nantais et français pour être approvisionné en marchandises d'exportation, tout comme il est nécessaire qu'il trouve des débouchés en Europe aux denrées coloniales qu'il importe.

Le monde du négoce est ainsi caractérisé par trois aspects principaux : sa dimension internationale, un fonctionnement réticulaire et la polyvalence de ses opérations (Marzagalli 2004, p. 8, vol. 1). Il est certes assez ardu d'appréhender les activités de négoce tant elles se superposent et s'entremêlent, mais on peut dire que le négociant est un intermédiaire, un maillon essentiel de la chaîne commerciale au XVIII^e siècle, car il forme le relais entre le lieu de production des marchandises et leur lieu de consommation. Le négociant agit aussi bien sur les marchandises d'importation que d'exportation. Il joue les rôles de commissionnaire d'achat, de commissionnaire de vente et de consignataire de marchandises. Mais à quelle réalité professionnelle ces activités renvoient-elles concrètement ?

Si l'on tente de les définir, voici ce que l'on peut en dire : en droit maritime et commercial, le commissionnaire est un négociant qui se livre à des opérations commerciales pour le compte d'un tiers que l'on appelle le commettant, et perçoit à ce titre une commission qui correspond à sa rémunération ; le consignataire pour sa part, est un négociant à qui l'on adresse des marchandises pour qu'il les reçoive en dépôt et/ou qu'il se charge de les vendre. Le consignataire correspond donc aussi à un intermédiaire commissionnaire. Comme on peut le constater au niveau des définitions, les approches sont sectorisées, alors que dans les faits, il semble bien difficile de tracer la frontière entre les deux activités de commission et de consignation. Il apparaît à l'observation des sources, que le négociant ne remplit pas uniquement soit un rôle de commissionnaire, soit un rôle de consignataire, mais qu'il cumule bien souvent ces différentes fonctions.

Ainsi, les négociants se trouvent agir à la fois en tant que commissionnaires d'achat, lorsqu'ils contactent leurs fournisseurs de toiles, de vins ou autres marchandises ; et en tant que commissionnaires de vente et consignataires lorsqu'ils reçoivent les denrées coloniales des îles. D'autre part, les plus grands négociants nantais, à l'instar de la famille Chaurand étudiée, sont propriétaires terriens aux îles. Ainsi, en plus de la commission touchée sur les marchandises achetées et vendues pour des tiers, ils commercialisent également leur propre production. De même qu'il leur arrive tout simplement d'acheter pour revendre en l'état, pour leur propre compte. Enfin, ainsi qu'en témoignent leurs livres de comptes, ils sont également assureurs,

pratiquent le prêt à la grosse aventure³ et les activités de banque comme l'escompte des effets de commerce et leur encaissement, tout comme ils se livrent à diverses spéculations et opérations en participation avec d'autres marchands.

Les bénéfices du négociant — armateur, planteur, assureur, prêteur, banquier, etc. — proviennent donc de cette multiplicité de fonctions et activités qu'il remplit.

1.2 Les Chaurand

1.2.1 *La famille Chaurand*

Venu des Alpes de Haute-Provence et issu de la bourgeoisie de robe, Honoré Chaurand s'installe à Nantes dans les années 1740 et son mariage avec Marie Portier de Lantimo en 1748 constitue l'amorce de son ascension économique et sociale. Cette alliance avec l'une des familles les plus en vue du négoce nantais⁴ est très certainement due à la possession d'un patrimoine personnel déjà conséquent. Le contrat de mariage conclu entre les deux époux nous apprend en effet qu'Honoré possède 150 000 livres lui appartenant en propre⁵. Cette somme importante provient de biens fonds qu'il possède en Provence, à Valensole, mais aussi d'une habitation à la Martinique, *La Jambette*, qu'il détient pour moitié avec un certain sieur Bérard. En effet, Chaurand a déjà commencé à s'intéresser aux affaires coloniales, il a fondé une société à la Martinique en 1744, avec Antoine Bérard et Louis Rateau, négociants de Bordeaux, et Joubert et Boimafour, probablement négociants aux Iles. Bien qu'elle se soit formée à la Martinique, cette société se trouve établie au Cap à Saint-Domingue⁶. Même si l'origine de la fortune d'Honoré Chaurand reste floue, toujours est-il qu'une fois à Nantes, il parvient à s'intégrer aisément. Au final, Jean Meyer estime la fortune d'Honoré Chaurand dans les années 1750, à hauteur de 500 000 livres, à la suite de l'intégration de la dot de l'épousée, d'une valeur de 106 000 livres (Meyer 1969, p. 192).

Honoré Chaurand achète une charge anoblissante en 1751 et quelques terres dans les années qui suivent. Dix ans à peine après son installation à Nantes, il est élu juge consul par les négociants nantais et compte désormais parmi les membres les plus puissants de la société nantaise. Or, ce qui interroge, c'est la facilité avec laquelle Honoré Chaurand s'est fondu dans ce milieu, en ne paraissant accorder finalement qu'une part infime de son activité au commerce proprement dit, jusque dans les années 1770. Effectivement, Chaurand se présente avant tout comme un investisseur avant d'être réellement négociant. Ses investissements le conduisent à prendre de nombreuses parts d'intérêts dans divers navires armés soit en droiture soit pour le commerce

³ Le contrat de *prêt à la grosse aventure* ou contrat de *cambie* est destiné à financer une expédition maritime, son taux d'intérêt est très élevé, mais en cas de perte du navire le prêteur ne reçoit ni intérêt ni principal.

⁴ Les Portier de Lantimo sont originaires de Dinan, où ils exercent déjà une activité liée à la marchandise. Leur départ de la nébuleuse malouine pour Nantes au début du XVIII^e siècle, s'explique vraisemblablement par une volonté de relancer une activité mise en berne par la restructuration de la Compagnie des Indes.

⁵ AD44, 4 E2/364, notaire Boufflet, acte du 29 janvier 1748.

⁶ AD44, 4 E2/935, notaire Girard de la Canterie, acte du 12 décembre 1768, protest par Chaurand pour la restitution de la somme de 20 000 livres due par Antoine Bérard et Louis Rateau, chez Portier de Lantimo.

triangulaire. Sur 32 participations prises entre 1751 et 1771, 17 sont consacrées aux navires négriers, soit un peu plus de la moitié⁷. Lorsque les voyages au très long cours — vers les îles Bourbon, de France, ainsi qu’aux Indes —, deviennent libres avec suspension du monopole de la Compagnie des Indes en 1769, Honoré Chaurand s’y intéresse également. La variété de ses investissements financiers témoigne d’une véritable mentalité de spéculateur : il possède des intérêts dans les fermes d’impôts — le Minage, les Fermes de Bretagne —, dans l’Océan Indien tant au niveau des envois que de la redistribution — cambies⁸, achats à Lorient —, dans la traite négrière — navires nantais, rochelais —, dans la droiture, dans la redistribution avec l’Europe du Nord ainsi que dans l’Amérique espagnole.

Honoré Chaurand est un brasseur d’affaires qui incarne l’exemple d’une fortune terrienne classique, reconvertie dans le grand commerce. Depuis les investissements aux Antilles dans les années 1740, l’arrivée à Nantes puis l’alliance avec les Portier en 1748, le financement des Fermes d’impôts, enfin le financement de navires de traite nantaise à partir de 1751, c’est au terme d’un processus parfaitement identifié qu’il finit par s’engager dans le monde du grand négoce. Il le fait en devenant lui-même armateur à partir de 1771. Mais cette activité ne sera réellement développée que par ses fils à partir de 1774, Honoré se contentant de participer de façon modérée à l’armement — il n’arme qu’à quatre reprises son navire « *La Comtesse de Menou* » pour Saint-Domingue —. Le but est, semble-t-il, de laisser à ses fils un capital financier solide et une certaine expérience de la mer. Honoré Chaurand n’est pas issu du milieu négociant et la formation qu’ont suivie ses fils aînés est révélatrice de cette situation puisque les études ont largement primé sur l’expérience de la mer. C’est vraisemblablement cette lacune qu’il semble avoir voulu corriger en se lançant dans l’armement de navires et en les y intéressant.

La formation suivie par les Chaurand est assimilable à celle reçue par tous les jeunes gens de bonne famille. Nous ne nous intéresserons ici qu’aux deux aînés, car ce sont les archives de leur société que nous avons étudiées. Honoré-Anne suit des études à l’Oratoire de Nantes puis effectue des séjours à Lisbonne, Londres, Hambourg, et Paris. Quant à Pierre-Louis, dont l’éducation est confiée à un certain Henry Casthaing ; il assumera pour la maison de commerce, la responsabilité de l’armement, « se réservant les interventions près des banquiers ».

Honoré-Anne et Pierre-Louis Chaurand, fondent leur société commerciale le 20 septembre 1774 sous la raison de Chaurand Frères. L’acte constitutif indique, entre autres conditions, que la durée de l’association est de 9 ans et que chaque associé fournit la moitié du fonds capital⁹. Les deux frères, ont participé financièrement au dernier armement du navire paternel en 1774. Les profits réalisés grâce à cet armement leur permettent sans aucun doute de réunir le capital nécessaire, lequel se monte à 140 000 livres lors de la création de la société (Rinchon 1956, p. 77). Malgré un départ assez difficile, dû à la faillite de la maison Babut d’Amsterdam, les opérations réalisées par les deux frères s’avèrent fructueuses, ainsi que le montreront plus avant quelques données issues de leur comptabilité. Dans les années 1780, les frères Chaurand développent leur

⁷ AD44, B 4500 à 4504, actes de propriété de navires.

⁸ Le contrat de *cambie* ou *prêt à la grosse aventure* est destiné à financer une expédition maritime, son taux d’intérêt est très élevé, mais en cas de perte du navire le prêteur ne reçoit ni intérêt ni principal.

⁹ AD44, 21 U 144, tribunal de commerce. Jugement arbitral des héritiers Chaurand déposé le 29 mai 1830.

commerce et leurs relations s'étendent de part et d'autre de l'Europe et de Saint-Domingue. Tant et si bien que leur capital social est porté en 1785 à 2 000 000 de livres¹⁰. La période de la guerre d'Indépendance américaine s'est montrée fort lucrative pour les Chaurand : c'est entre 1776 et 1784 qu'ils paraissent avoir dégagé le plus de bénéfices. Encouragés par les bons résultats de leur affaire de commerce, les deux frères conviennent régulièrement d'un commun accord, de repousser la durée de leur société. En 1783, date d'échéance des 9 premières années établies par le contrat initial, ils signent de nouveau pour 7 ans, puis pour 10 ans le 1^{er} janvier 1790¹¹. La société *Chaurand Frères* possède un actif de plusieurs millions à la fin de l'année 1793¹². Néanmoins, elle entre en liquidation en 1806 ; la perte définitive de Saint-Domingue et la reprise de la guerre contre l'Angleterre ayant eu raison des anciennes gloires du commerce atlantique.

1.2.2 *Le fonds Chaurand*

La composition du fonds est intéressante par ce qu'elle montre déjà de l'organisation administrative et comptable mise en œuvre par les deux frères, bien au-delà des documents requis par l'*Ordonnance du commerce* de 1673. Les prescriptions qui les concernent se trouvent énoncées dans les articles I et VII du titre III (*Des livres et registres des négocians, marchands et banquiers*) :

- Art. I. Les négocians et marchands tant en gros qu'en détail auront un livre qui contiendra tout leur négoce, leurs lettres de change, leurs debtes actives et passives ; et les deniers employez à la dépense de leur maison.
- Art. VII. Tous négocians et marchands, tant en gros qu'en détail, mettront en liasse les lettres missives qu'ils recevront, et en registre la copie de celles qu'ils écriront.

En sus de ce livre — dont l'article V permet de savoir qu'il s'agit d'un journal — et des registres et liasses de correspondance, les Chaurand utilisaient bien sûr un grand livre, dans le cadre d'une comptabilité tenue en partie double, mais aussi divers autres registres, dont certains sont particuliers à certaines de leurs activités :

- carnets de caisse
- comptes de vente
- brouillards de factures
- livres de factures
- livres de magasin
- lettres et billets à recevoir
- lettres et billets à payer

¹⁰ Selon leurs dires, AD44, 101 J 3, correspondance Chaurand, lettres adressées à l'Amérique, courrier du 14 janvier 1785, au Cap.

¹¹ AD44, 21 U 144, tribunal de commerce, jugement arbitral des héritiers Chaurand.

¹² « Il résulte de l'examen des livres de la société, que vers la fin de l'année 1793, les bénéfices que messieurs Chaurand avaient fait jusqu'alors étaient considérables. L'actif social surpassait le passif de plusieurs millions », AD44, 21 U 144.

- livres d'armement et désarmement¹³

- livres des assurances

Soit au total plus de 80 registres, couvrant la période 1774-1793 avec malheureusement quelques lacunes, les journaux notamment dont la collection s'arrête fin 1784.

Les écritures portées au journal de la société Chaurand frères, du 22 octobre 1773 au 31 décembre 1774, puis des trois premiers mois de l'année 1784, ont été saisies et intégrées dans une base de données relationnelle, spécialement conçue à cet effet dans le cadre du programme Marprof. Ce papier est basé sur l'exploitation de ces données ainsi que sur diverses investigations ayant porté sur divers autres éléments du fonds.

2 Capitalisme et comptabilité

2.1 Weber, Sombart et les autres, éléments de la controverse

Depuis les premiers articles de Basil Yamey (1949, 1964), bien des auteurs ont abordé cette question : Pollard (1963), Winjum (1971), Most (1972), Carruthers et Wendy Nelson (1991), Nikitin (1992), Lemarchand (1992), Bryer (1993, 2000a, 2000b) et, plus récemment, de nouveau mais indirectement Yamey (2005), puis Chiapello (2007), Edwards et al. (2009), Basu et al. (2009), Toms (2010) et (Stoner 2010). On trouve des relations plus ou moins détaillées de ces débats dans Chiapello (2007), Toms (2010) ou encore Lemarchand et Nikitin (2009) et l'on ne tentera pas de renouveler ici l'exercice. Quelques citations suffiront à situer les termes du débat initial.

C'est dans l'ouvrage intitulé *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, que Weber aborde le sujet. Traduit en français et publié en 1991, l'original, édité en 1923, reprenait les textes d'une série de conférences prononcées par Weber en 1919-1920, peu de temps avant sa mort (14 juin 1920), rassemblés à la demande de sa veuve Marianne Weber. Il y relie rationalité capitaliste, partie double, compte capital et calcul du profit :

« Il y a capitalisme là où les besoins d'un groupe humain qui sont couverts économiquement par des activités professionnelles le sont par la voie de l'entreprise, quelle que soit la nature du besoin ; plus spécialement, une exploitation capitaliste *rationnelle* est une exploitation dotée d'un compte de capital, c'est-à-dire une entreprise lucrative qui contrôle sa rentabilité de manière chiffrée au moyen de la comptabilité moderne et de l'établissement d'un bilan. » (Weber 1991, p. 295).

D'une certaine manière, on peut considérer que Sombart (1919) était allé encore plus loin en affirmant :

« l'essence même de la comptabilité en parties doubles tient sans aucun doute dans cet

¹³ Sur le fonctionnement des comptes d'armement et de désarmement, cf. Lemarchand (1995).

objectif : suivre à la trace le cycle complet du capital dans une entreprise, le quantifier et le constater par écrit [...] Pour la première fois grâce à ces deux nouveaux éléments (compte "capital" et compte "pertes et profits"), la tenue des comptes en parties doubles permet d'appréhender sans discontinuité le cycle complet du capital : du compte capital aux comptes d'inventaire, puis au compte de pertes et profits, pour retourner enfin au compte capital. », traduction Nikitin (1992).

Yamey fut le premier à émettre un avis radicalement opposé, à partir d'une étude de manuels britanniques des XVII^e et XVIII^e siècles d'abord (Yamey 1949) puis sur la base de l'étude d'une série d'archives marchandes datant de la même période (Yamey 1964). Son premier jugement est sans appel :

« The evidence is largely against the view that the merchants of the period required anything more from their ledgers and journals than a clear and ready record of transactions for easy reference, and descriptive details of their cash, merchandise, and other assets bought and sold. Double-entry bookkeeping, to the extent that it was adopted in practice, could bring order and system to such records and so contribute towards the 'methodising' of business life [...] However, this role of systematic bookkeeping, important as it is, is considerably more circumscribed than the other roles ascribed to it by some. » (Yamey 1949, p. 110)

Il est réitéré avec autant de force 15 ans plus tard : « In fact knowledge of the total profit of an enterprise for a period, either absolutely or in relation to the amount of capital in the enterprise, is rarely necessary or useful for business decision-making within that enterprise » (Yamey 1964, p. 119). Et plus loin :

« Business man wanted to have an accounting reminder of the existence of his claims (even if their effective enforcement were doubtful), and was well aware, from the descriptions in the asset-accounts and from his knowledge of his firm's affairs, of the real nature and probable value of these assets. Calculation and quantification were less important than the availability of records for ordinary administration. » (Yamey 1964, p. 122)

Ainsi que nous allons le voir, ce que l'on rencontre dans les archives des Chaurand tendrait à corroborer une fois de plus ces jugements. Pour autant, ce n'est pas nécessairement parce que la comptabilité en partie double n'a guère été sollicitée par les marchands à des fins de calculs de profits et de prise de décisions stratégiques qu'elle n'a pas joué un rôle fondamental dans la naissance et l'expansion du capitalisme moderne.

2.2 La comptabilité des Chaurand et le calcul du profit

2.2.1 La variété des opérations

En confirmant ce que nous avons dit plus haut des activités du négociant, la liste des types d'opérations passées au journal des Chaurand durant la première année de leur société (1774-1775) donne une première idée de la variété et de l'importance de leurs propres opérations.

Celles-ci vont se multiplier durant les dix années suivantes, notamment l'armement de navires, en droiture et pour la traite négrière. Cette liste fait également ressortir une caractéristique du négoce portuaire : la dispersion des risques. Par le biais des opérations en participation, comme les marchandises à demi, les parts de navires et les pacotilles¹⁴, mais aussi par celui d'une protection spéculative des risques encourus par des tiers, assurances actives et prêts à la grosse aventure. Autant de façons de faire fructifier ses capitaux en les fractionnant pour se garantir tant de l'aléa commercial que du risque de mer.

- Opérations à la commission
 - *Achat pour compte d'un tiers et expédition* (eaux-de-vie pour Amsterdam ...)
 - *Vente pour compte d'un tiers* (coraux de Marseille ...)
- Opérations en participation
 - *Marchandises à demi, à tiers ...* (avec des négociants d'Amsterdam principalement)
 - *Armement de navires en copropriété* (« La Comtesse de Menou » : un quart)
 - *Intéressement dans des navires armés par des tiers* (« Le lion », 1/12 : « Le Dominique », 1/24)
 - *Assurances* (Assurance de compte à tiers)
 - *Pacotilles* (Pacotille de compte à tiers avec Berthomé, cap. Navire « Comtesse de Menou »)
- Opérations en compte propre
 - *Prêts à la grosse* (4000 livres sur « La Bricole », 5000 sur « La comtesse de Ségur »)
 - *Assurances* (sur « la Brune » de Bordeaux)
 - *Opérations de change* (bénéfice de change sur des traites sur Amsterdam)
 - *Opérations de banque : négociation, escompte et remises d'effets de commerce*
 - *Opérations de financement : émission de traites et souscription de billets à ordre*

2.2.2 Premiers constats

Quelles sont les informations visibles dans cette comptabilité en termes d'appréhension des résultats et donc de perception comptable du profit ?

¹⁴ Ce mot désignait les articles que les officiers et certains hommes d'équipage avaient le droit d'embarquer, en sus de la cargaison normale du navire, sans payer de fret — le « port-permis » — et de vendre pour leur propre compte, ce qui leur fournissait un complément de revenu. Des particuliers pouvaient financer tout ou partie des achats des officiers et recevoir une part du bénéfice, on avait là une variante de l'ancien contrat de commande.

On constate tout d'abord qu'il n'y pas de tentative de calcul de résultat périodique global, contrairement à ce que préconisent les manuels. Ouverts en 1774, les comptes ne seront soldés et transférés dans un nouveau grand livre qu'au 31 décembre 1783, à l'expiration de la durée de vie de la société, date à laquelle elle sera d'ailleurs prorogée pour 7 ans. Seuls divers résultats partiels sont calculés, considérés peut-être comme étant seuls pertinents. Quelques résultats nets, comme les profits aventureux — l'intérêt des prêts à la grosse lorsque le navire au bénéfice duquel a été consenti le prêt est revenu sain et sauf à son port d'attache — sont virés à gains et pertes une fois identifiés. C'est aussi le cas des pertes sur des assurances actives. Gains et pertes sont ainsi régulièrement débités ou crédités, sans récapitulatif périodique particulier, autre qu'une sommation en fin de page à chaque fois que l'on en change. En avril 1777, le solde du compte commissions est viré au crédit du compte gains et pertes ; pourquoi à ce moment là et pas à un autre ? Rien ne nous le dit.

Certains comptes d'opérations semblent ne jamais être soldés. Charges et produits continuent de s'accumuler au débit et au crédit de certains comptes. C'est parfois le cas des intérêts de navires, est-ce uniquement car des retours sont encore attendus ? Il n'y a pas davantage de réponse immédiate à cette question. L'impression générale qui en ressort, c'est que malgré l'importance du travail administratif et comptable qui est réalisé et dont quelques chiffres vont bientôt rendre compte, le calcul du ou des profits n'est pas la préoccupation dominante des Chaurand. C'est donc bien que pour eux, l'utilité de la comptabilité se situe ailleurs.

2.2.3 Quelques chiffres sur le volume d'affaires et sur les partenaires

Les saisies effectuées à ce jour ont porté sur deux périodes : les débuts de la société Chaurand frères du 22 octobre 1773 au 31 décembre 1774, puis les trois premiers mois de l'année 1784 après la reconduction de la société, avec pour objectif d'aller jusqu'à la fin de cette même année. 1530 lignes d'écriture ont été saisies pour les trois premiers mois de l'année 1784, contre 970 seulement pour les 14 mois de la première période. Le volume mensuel moyen de traitement administratif a donc été multiplié par 7,5 environ. Dans le même temps, le total mensuel moyen des mouvements enregistrés dans les comptes (total des débits ou total des crédits, ce qui donne évidemment le même montant) a été multiplié environ par 14. En effet le total des mouvements enregistrés fin 1774 s'élevait à 2 050 000 livres environs en 14 mois, contre 4 700 000 livres pour les seuls trois premiers mois de 1784. On note donc non seulement une nette expansion de l'activité, mais celle-ci est accompagnée d'un quasi doublement du volume unitaire moyen des mouvements.

Les opérations portant sur des effets de commerce : émission, négociation (à l'achat ou à la vente), escompte, remise à l'encaissement ou endossement de lettres de change et de billets à ordre sont également un indice de l'intensité de l'activité de la firme. En 1774-75, près de 400 traites sont manipulées, en entrée ou en sortie, d'un montant moyen d'environ 2800 livres. Si l'on élimine les dimanches et quelques jours de fête, on peut dire qu'en gros une traite par jour entre ou sort du comptoir des deux frères. Début 1784, c'est environ quatre traites par jour qui sont manipulées pour un montant moyen légèrement supérieur à 4000 livres. Au 1^{er} janvier 1784, le portefeuille de lettres et billets à recevoir contient 55 effets pour un montant total de 512 520

livres, tandis qu'il y a 98 lettres et billets à payer pour 814 200 livres. Autre détail significatif, il y a à la même date 853 « billets de prime » à payer, c'est-à-dire des primes correspondant à autant de contrats d'assurances maritimes souscrits par les Chaurand pour eux-mêmes ou pour le compte de tiers.

Les divers partenaires des Chaurand sont présents de deux manières dans leur comptabilité. Il y a d'abord ceux auxquels ont été ouverts des comptes nominatifs. Si au 31 décembre 1775, on ne trouve au grand livre que 36 comptes de ce type, il y en a 132 au 1^{er} janvier 1784, dont la répartition est donnée dans le tableau 1. Un bref examen de ce tableau permet d'apprécier l'importance du suivi des créances vis-à-vis des partenaires antillais. Concernant 30% des partenaires débiteurs elles représentent 70% des créances sur les tiers et ce dernier chiffre est d'ailleurs révélateur de la fragilité de l'entreprise, dont la prospérité est trop étroitement liée au sort des Antilles et qui sera liquidée après la perte définitive de Saint-Domingue en 1806.

Mais bien d'autres acteurs — personnes physiques ou morales — sont en relation directe ou indirecte avec les deux frères dans le cadre de leur activité, sans pour autant qu'un compte leur soit ouvert. On en voit environ 260 intervenir dans les écritures de la première année et 170 autres interviennent durant les trois premiers mois de 1784. Qui sont-ils ? Il peut s'agir de fournisseurs ou de clients de peu d'envergure — les transactions qui les concernent pourront alors passer par les comptes « divers » ou « divers particuliers ». Ce peuvent être encore des intermédiaires variés intervenant dans l'acheminement des marchandises — consignataires, capitaines de navire ou voituriers par eau ou par terre — ou enfin de négociants impliqués à un titre ou à un autre dans des opérations de financement comme tiré, tireur, bénéficiaire, endosseur ou escompteur d'effets de commerce, ou d'autres jouant le rôle d'assureurs.

Notre objectif n'est pas d'étudier en profondeur la situation de la Maison Chaurand, mais ces chiffres aident à mieux percevoir l'importance du travail administratif et comptable que nécessite une telle entreprise et à mieux appréhender le rôle assigné dès lors à la comptabilité. Il est difficile, après avoir examiné en détail une comptabilité comme celle des Chaurand, de suivre Yamey (1964, p. 134), lorsqu'il écrit : « Une comptabilité en partie simple, avec des comptes personnels ouverts aux débiteurs et aux créanciers, ainsi qu'un compte de caisse, fournit une grande partie de l'information nécessaire à la gestion courante. »¹⁵ Sauf à avoir une activité relativement limitée, il est indispensable d'ouvrir des comptes aux opérations réalisées et aux divers actifs utilisés et on ne peut pas se passer de la partie double dès lors que l'on veut tenter de démêler un tel écheveau de relations entre de multiples acteurs.

De fait, malgré la relative abondance d'anciens livres de comptes, les travaux d'histoire de la comptabilité appuyés sur leur examen restent rares. Les documents d'archives d'entreprises habituellement mis à contribution sont ceux qui décrivent les systèmes utilisés, en en livrant parfois une analyse critique, ceux qui concernent la préparation des changements et les discussions qui précèdent leur mise en œuvre, les décisions des conseils d'administration ou encore les règlements et circulaires internes. Lorsque les livres de comptes sont mis à

¹⁵ « A system of single entry, with personal accounts for debtors and creditors as well as a cash account, provides a large part of the information necessary in routine administration »

contribution, c'est le plus souvent pour y étudier une catégorie d'opération particulière, notamment les écritures de clôture, ou encore l'utilisation d'un type de compte particulier. Les saisies de journaux entreprises dans le cadre du programme Marprof permettent désormais d'entreprendre une étude approfondie des pratiques comptables des négociants du XVIII^e siècle. Nécessitant une « immersion » de longue durée dans les livres de comptes, cette recherche rend palpable la réalité du travail comptable, ce qui ne peut passer par la seule lecture des manuels de tenue des livres.

Tableau 1. Répartition des partenaires auxquels sont ouverts des comptes nominatifs au 1^{er} janvier 1784.

Types de partenaires et localisation	Soldes débiteurs		Nombre de partenaires		Soldes créditeurs		Nombre de partenaires		Total	
	Montants	%	Nb	%	Montants	%	Nb	%	Nb	%
Propriétaires de plantations	589 460	54	9	11					9	7
Colons, négociants, courtiers	175 136	16	16	19	52 697	15	5	10	21	16
Partenaire antillais	764 596	70	25	30	52 697	15	5	10	30	23
Négociants étrangers	54 466	5	5	6	1 182	0	4	8	9	7
Négociants français (-Nantes)	110 978	10	27	33	94 327	26	21	43	48	36
Négociants nantais	59 422	5	10	12	25 498	7	6	12	16	12
Liens familiaux	13 410	1	5	6	128 283	35	4	8	9	7
Négoce métropolitain	183 810	17	42	51	248 108	68	31	63	73	55
Banquiers	4 105	0	3	4	56 037	15	5	10	8	6
Indéterminé	92 850	8	8	10	4 834	1	4	8	12	9
Total	1 099 827	100	83	100	362 858	100	49	100	132	100

2.3 Recentrer le débat

Ce que montre aussi le fonds Chaurand, à côté de cet apparent détachement pour l'utilisation de l'outil comptable à des fins de calculs de résultats, et comme bien d'autres fonds d'archives comptables, c'est que la comptabilité ne se réduit pas au seul appareil technique de la partie double et à son mécanisme particulier. Elle s'accompagne en effet de la mise en œuvre d'une série de livres auxiliaires destinés à la saisie et/ou à l'élaboration de données, que l'on retrouvera ensuite enregistrées au journal, synthétisées ou non selon les cas, ou qui sont issues de ce même journal pour être retraitées dans un cadre particulier. C'est par exemple le cas des comptes d'armement et de désarmement. Ces registres peuvent aussi servir à un suivi plus détaillé de certains éléments comme par exemple les effets de commerce, lettres et billets à payer et à recevoir, billets de prime pour les assurances. Les manuels de tenue des livres y font d'ailleurs référence, à l'instar de celui de Mathieu de La Porte (1704) ou encore, pour les livres particuliers au commerce maritime, Gaignat de l'Aulnais (1773), Degrange (1799-1800 (An VIII)) et Boucher (1803).

C'est l'ensemble de cet appareil administratif, de ce « système d'information » qu'il importe de

considérer pour tenter d'apprécier l'utilité de la comptabilité pour le développement du commerce et donc pour le développement ultérieur de l'industrie et du capitalisme. Ceci en tentant d'aller au-delà de la question de la seule utilité de la comptabilité pour celui qui la tient, pour s'interroger sur le rôle qu'elle a pu jouer dans l'émergence et le fonctionnement de réseaux marchands de plus en plus complexes et ramifiés et donc dans l'expansion de l'activité commerciale. Il faut pour cela passer d'une perspective individuelle ou unilatérale à une vision collective ou multilatérale de la comptabilité.

Dans les travaux de recherche, l'information comptable (donc l'outil qui la produit) est presque toujours considérée de façon unilatérale, soit du côté du producteur ou du côté de l'utilisateur. Informations internes pour la prise de décisions stratégiques et le pilotage opérationnel, producteurs et utilisateurs sont alors confondus — la comptabilité de gestion — informations à destination des investisseurs et, plus généralement, des tiers et respectant un ensemble de normes destinées à rendre les « états financiers » des entreprises comparables dans l'espace et dans le temps — la comptabilité financière. On raisonnera alors en termes de pertinence dans le premier cas et de fidélité et transparence, voire de pertinence dans le second, mais toujours par rapport à la prise de décision individuelle¹⁶.

Du coup, le regard que l'on porte sur l'histoire de la comptabilité est souvent guidé par ces mêmes préoccupations, ce qui se traduit par un questionnement portant soit sur l'émergence, la diffusion et l'évolution des méthodes de calculs de coûts, soit sur les questions d'évaluation, de fiabilité des informations financières et de normalisation. Toutes ces questions sont importantes et loin de nous l'idée de contester l'intérêt des travaux qui leur ont été consacrés en France depuis maintenant plus de deux décennies. Seulement toute une partie de la production du travail comptable quotidien est de ce fait oubliée, moins noble sans doute, routinière il est vrai et très éloignée des débats sur la pertinence des calculs de coûts ou la juste valeur. En France, seul Labardin (2010) a un peu élargi ce point de vue, en s'intéressant à la fonction comptable dans l'entreprise et à son organisation ; pour autant il n'est pas allé jusqu'à aborder les aspects techniques du travail effectué.

Or, ce que nous souhaitons approfondir ici c'est le rôle d'un objet sur lequel les comptables ont depuis longtemps cessé de s'interroger : le simple compte en débit et crédit ouvert à un tiers, que l'on désignera par l'expression « compte courant », pour reprendre la terminologie ancienne, bien que l'expression ait aujourd'hui un sens plus restrictif. Ce rôle, il ne faut pas simplement l'appréhender du point de vue d'une entreprise donnée mais en tant qu'« objet médiateur » entre deux partenaires et donc comme élément central de leur mise en relation dans la durée.

¹⁶ Bien qu'il y ait en toile de fond, pour la comptabilité financière, la vision idéale d'une normalisation internationale et de procédures d'audit permettant d'assurer un fonctionnement efficient du marché financier pour une allocation optimale des ressources.

3 Le compte comme « artefact cognitif »

Norman (1993, p. 28) définit l'« artefact cognitif » comme un « un instrument artificiel conçu pour conserver, rendre manifeste l'information ou opérer sur elle, de façon à servir une fonction représentationnelle » Faisant fonction de mémoire externe pour ses utilisateurs, cet instrument cognitif va faciliter le déroulement de l'action et agir également sur la perception que vont avoir les acteurs l'un de l'autre. Tout en rappelant l'un et l'autre à leurs obligations, il institue la confiance par la possibilité de vérification et de contrôle mutuel qu'il leur offre. On abordera cette question en étudiant d'abord un « objet comptable » relativement primitif, la taille, avant de passer à un objet plus complexe sous un dehors banal : le compte courant.

3.1 Taille et contre taille

Les tailles sont parmi les plus anciens « objets comptables » connus, sinon les plus anciens (Kuchenbuch 2006), mais elles étaient encore utilisées en France au milieu du siècle dernier dans certains commerces de détail comme les boulangeries. Le *Thrésor de la langue francoyse* (Ranconnet (de) et Nicot 1606, p. 615) définit la taille de la façon suivante :

« Une petite pièce de bois, en laquelle par osches ou inciseures on marque le compte et nombre de quelque chose, et lors vient de ce mot latin *Talea*. Selon ce on dit, prendre du pain, du vin, et autres telles choses à la taille, *Taleae caesuris ac crenis amphorarum vini, panum, modiorum alteriusve rei numerum notare*. Et de cette signification vient taille, pour tribut imposé sur le peuple pour estre payé au Prince, d'autant peut estre que les impositeurs, ou asséeurs, ou distributeurs de tel subside, bailloyent anciennement à chascun taillable, sa quotité du tribut, merquée et oschée en tels petits bastons. Selon ce on dit, imposer ou asseoir la taille et taillable, celuy et celle qui sont sujets à payer la taille. »

Plus concrètement, un batônnet de bois est fendu en deux moitiés symétriques dont l'une, appelée taille ou parfois méreau, est conservée par le commerçant, tandis que l'autre — contre taille ou encore échantillon — est donnée au client. A chaque vente, le commerçant juxtapose les deux moitiés puis les entaille simultanément y faisant autant d'encoches que l'exige l'importance de la transaction.

Cet objet accessoire de l'opération de crédit — il ne lui est pas indispensable — symbolise cette même relation et, pour reprendre la terminologie de Jubé (2011 à paraître), il exerce une fonction de rappel, de ses droits pour l'un et de ses obligations pour l'autre. Acheteur et vendeur connaissent à tout moment le montant du crédit consenti et en cas de litige, la taille ou la contre-taille constitue un moyen de preuve. Une preuve contractuelle non écrite dont le Code civil a gardé la mémoire, puisque l'article 1333 qui lui est consacré est toujours en vigueur. Inclus dans le chapitre intitulé « de la preuve des obligations et de celle du paiement », cet article est ainsi libellé : « Les tailles corrélatives à leurs échantillons font foi entre les personnes qui sont dans

l'usage de constater ainsi les fournitures qu'elles font ou reçoivent en détail. »¹⁷

Mais le litige doit être l'exception ; ce qui est attendu par le vendeur comme par le client c'est que la relation se pérennise et qu'après chaque règlement, une nouvelle période de crédit démarre. Ainsi, outre le fait qu'il épargne au vendeur un travail de mémorisation qui pourrait vite devenir très lourd, l'objet et ses manipulations successives participent à la construction de la confiance entre les deux partenaires : « L'institution de la confiance – du *crédit* – suppose que chacun soit rappelé à la juste exécution de ses obligations » (Jubé 2011 à paraître, p. 51). Il en va de même du compte courant et de « l'arrêté de compte » entre deux marchands, mais l'objet possède une propriété supplémentaire, celle de pouvoir jouer le rôle de monnaie.

3.2 Le compte courant

Le compte en débit et crédit, dont le solde évolue au fur et à mesure des mouvements qui y sont enregistrés est l'élément de base des modes de tenue des livres en partie simple, en partie double ou encore mixte, c'est-à-dire combinant comptabilité en recettes et dépenses et comptes en débit et crédit. Bien qu'elle ait aujourd'hui un sens plus restrictif, en particulier dans le domaine bancaire, on désignera par l'expression « compte courant » le compte en débit et crédit ouvert à un tiers, en accord avec l'usage ancien tel que le rappelait au début du XIX^e siècle le juriste Dalloz (1827, p. 312-313) : « Il y a compte courant entre deux négociants, dès qu'il y a crédit et débit entre eux pour affaires commerciales. Ce sont là des notions élémentaires en cette matière, et pour lesquelles il suffit d'interroger le premier teneur de livres. »

Mais ce compte n'est pas simplement un cadre d'enregistrement comptable. C'est un accessoire du crédit, à l'instar de la taille, et c'est aussi un instrument de paiement. Issu de la pratique bancaire, il permet de réaliser des paiements sans mouvements de fonds, que ce soit par virements de compte à compte ou, plus simplement, entre partenaires qui sont à la fois fournisseur et client l'un de l'autre, chose fréquente dans le négoce du moment, par simple compensation. Car par son fonctionnement même, il opère novation, au sens juridique du terme¹⁸, en transformant un ensemble de dettes et/ou de créances en une nouvelle dette ou une nouvelle créance, dont le montant correspond au solde du compte à l'instant t. Et si la théorisation juridique en est relativement récente — milieu du XIX^e siècle en France¹⁹ — la pratique remonte au Moyen-âge et sans doute bien au-delà²⁰.

Ce seul constat suffirait à percevoir l'importance qu'a pu avoir cet outil dans le développement des échanges commerciaux, au même titre que la lettre de change, dans un monde longtemps caractérisé par la pénurie de numéraire et la relative insécurité des transports. Il faut cependant

¹⁷ Sur les aspects juridiques et la jurisprudence, cf. Vidal (2003) et Perruchot-Triboulet (2004).

¹⁸ En droit, la novation se définit comme « le changement d'une obligation en une autre postérieure, ainsi la novation détruit l'ancienne obligation, et elle en constitue une autre. » (Ferrière (de) 1769, p. 245).

¹⁹ « Si l'idée générale d'un compte courant, mode de règlement simplifiée, était acquise à la veille de la Révolution française, cette institution manquait d'une définition juridique fondée sur l'existence d'une convention entre les parties en compte. » (Labat 2007, p. 11).

²⁰ Cf. Jubé (2011 à paraître, p. 45-112).

aller un peu plus loin dans la logique de son utilisation pour en percevoir toutes les implications. Affranchi de la nécessaire proximité que suppose l'utilisation de la taille, il permet la réalisation et le suivi de transactions entre partenaires géographiquement éloignés par le biais de la communication écrite. Dans les comptabilités de deux commerçants en relation d'affaires et dès lors que toutes les opérations qui les relient ont été correctement comptabilisées, chez l'un et chez l'autre, on doit retrouver des comptes courants réciproques, symétriques et de soldes opposés. Périodiquement ou à la demande, il est possible de calculer le solde d'un compte ouvert à un tiers afin de l'informer de sa situation, débitrice ou créditrice, en lui délivrant une copie détaillée de ce compte — « extrait » ou « arrêté » — qu'il pourra confronter à ses propres livres²¹.

« Nous venons d'arrêter Monsieur, suivant notre usage à la fin de l'année N/C Ct avec vous, vous le trouverez ci-joint et après examen il vous plaira nous créditer à nouveau de £ 68 833.11.9 y compris le solde des intérêts de nos avances que nous portons à 5% suivant le CCt aussi ci-joint. » Lettre du 3 janvier 1784, adressée par les Chaurand à Griemard au Cap Français à Saint-Domingue (A.D. Loire-Atlantique 101 J 1)

Selon les circonstances, le compte courant peut être porteur d'intérêts ou *agios*, que ce soit sur les sommes que le négociant avance ou sur celles dont il a provisoirement la disposition. Autrement dit, ces intérêts sont calculés, au prorata du temps, sur les soldes successifs du compte, que ceux-ci soient débiteurs ou créditeurs. L'arrêté de compte comporte alors également le détail du calcul de ces intérêts. La Porte (1704) donne un exemple du mode de calcul, tout comme la plupart des manuels qui suivirent.

Si le rapprochement fait apparaître des divergences, un réexamen des écritures conduit à expédier un nouvel extrait :

« Nous avons reçus la lettre [...] par laquelle vous faites diverses observations sur l'extrait de votre compte à vous remis, en voici un nouveau où nous avons ajoutés et rectifier tout ce qui nous a paru être juste, il résulte de ce nouveau compte, que vous êtes nos débiteurs de 5 316. 7. 9 [livres, sols deniers], veuillez le faire examiner et le passer de notre conformité s'il n'y a plus d'erreurs. » Lettre du 6 février 1785, adressée par les Chaurand à Laval et Wilfesheim de Paris (A.D. Loire-Atlantique 101 J 79)

Pour leurs destinataires, la lecture et l'interprétation de ces extraits supposent un minimum de compétence, mais la forme graphique et le vocabulaire mis en œuvre le rendent immédiatement intelligible à qui possède ce savoir que partagent les marchands pratiquant la partie double. Et la comptabilité est alors un langage international, à l'échelle de l'Europe et de l'Atlantique. Les instruments sont les mêmes à quelques variantes minimales près.

Pour chacun des partenaires, le compte courant constitue une mémoire de la relation avec l'autre,

²¹ « Pour revenir aux comptes courants il faut poser pour principe fondamental que l'on n'envoie un compte courant à un correspondant, qu'afin qu'il puisse le vérifier et voir si tous les articles répondent à ceux du compte qu'il tient sur ses livres. Or cette vérification ne se pouvant faire que très difficilement si tous les articles tant du débit que du crédit ne sont pas spécifiés en détail, il est nécessaire de les distinguer tous afin que celui auquel on envoie le compte, puisse trouver sans difficulté tous les articles qui répondent à ceux qu'il a couchés sur ses livres. » (Ricard 1724, p. 23).

et si l'on y ajoute les registres de copie de la correspondance active et les liasses de la correspondance reçue, ainsi que les divers livres auxiliaires, c'est toute l'histoire de cette relation que l'on peut retracer.

* * *

Cette démonstration, largement inachevée, permet cependant d'entrevoir ce que nous pensons avoir été la contribution essentielle de la comptabilité en partie double à l'émergence du capitalisme commercial et à son expansion. C'est d'avoir rendu possible le développement du commerce international, en quelque sorte au même titre que la navigation et ses instruments. La métaphore ne doit cependant pas être prolongée trop loin. Si la comptabilité aide à faire le point, elle ne montre pas nécessairement la direction !

C'est plutôt le rôle de l'objet comptable dans la relation à l'autre, que nous avons tenu à mettre en évidence : le rôle joué par l'objet "compte courant" dans la mise en relation des partenaires, dans l'institution de la confiance entre ces partenaires, dans l'extension des réseaux marchands, dans leur pérennisation. Certes, d'autres éléments interviennent dans la constitution et le fonctionnement d'un tel réseau, comme les relations sociales et familiales, les stratégies matrimoniales, les mécanismes d'incitation et de contrôle, mais le compte courant se présente comme une condition de possibilité du réseau. Il est indispensable à la construction d'une relation commerciale durable entre deux partenaires, dès lors que celle-ci atteint un certain volume et un certain degré de complexité et/ou qu'elle dépasse le cadre d'une proximité physique immédiate. De la même façon, au-delà d'un certain volume d'affaires, l'utilisation d'un ensemble de comptes ouverts aussi bien à des partenaires, qu'à des opérations et à des biens, est indispensable à l'exercice d'une activité commerciale. Sans qu'il soit possible de dire précisément, dans les deux cas, où il se situe, il y a un moment où la complexité ne peut s'accommoder de systèmes comptables plus rudimentaires et la partie double rend possible cette extension. Ceci, de la même façon que l'utilisation de la comptabilité en partie double a permis, grâce à l'action de Mollien sous le Premier empire puis d'Audiffret sous la Restauration (Nikitin, 2001), de contrôler l'ensemble des flux de recettes et de dépenses de l'Etat et de contrôler ceux qui en avaient le maniement.

Plus largement, notre démarche tente de s'inscrire dans une approche anthropologique de la comptabilité en s'intéressant à la nature des objets comptables et à leurs usages effectifs, au-delà de la seule vision théorique que peuvent en donner les manuels ou une histoire de la comptabilité insuffisamment distanciée. Au compte courant, dont il a surtout été question ici, il faudrait ajouter les factures, les comptes de vente et net produit, les comptes d'armement et désarmement, etc., tous objets comptables qui ne sauraient être produits et utilisés de manière satisfaisante sans un minimum d'organisation administrative et comptable et qui participent eux aussi à la construction et à la pérennisation de la relation de coopération commerciale entre leurs utilisateurs.

Sources

Archives départementales de Loire-Atlantique

- 101 J Fonds Chaurand
- 101 J 1 et 2. Copies de lettres à l'Amérique (novembre 1782 - février 1786)
- 101 J 9 à 16. Copies de lettres à l'Europe (juillet 1775 - juin 1785)
- 101 J 33. Carnets de caisse (octobre 1774 - 30 mai 1780)
- 101 J 64. Journal (octobre 1774 - 1782)
- 101 J 65. Journal (1782 - juillet 1784)
- 101 J 66. Journal (juillet - septembre 1784)
- 101 J 67. Journal (brouillon) (juillet - décembre 1784)
- 101 J 68. Grand-livre (1774 - 1783)
- 101 J 70. Grand livre (1784 - 1787)

Références bibliographiques

- Basu, S., Kirk, M., Waymire, G. (2009). Memory, transaction records, and The Wealth of Nations. *Accounting, Organizations and Society* 34 (8): 895-917.
- Boucher, P.-B. (1803). *La science des négocians et teneurs de livres*. Deuxième édition, Paris: Levrault, Schoell.
- Bryer, R. A. (1993). Double-Entry Bookkeeping and the Birth of Capitalism: Accounting for the Commercial Revolution in Medieval Northern Italy. *Critical Perspectives on Accounting* 4 (2): 113-140.
- Bryer, R. A. (2000a). The history of accounting and the transition to capitalism in England. Part one: theory. *Accounting, Organizations and Society* 25 (2): 131-162.
- Bryer, R. A. (2000b). The history of accounting and the transition to capitalism in England. Part two: evidence. *Accounting, Organizations and Society* 25 (4-5): 327-381.
- Butel, P. (1973). *La croissance commerciale bordelaise dans la seconde moitié du XVIIIe siècle*. Paris: Thèse.
- Carruthers, B. G., Espeland, W. (1991). Accounting for Rationality: Double-Entry Bookkeeping and the Rhetoric of Economic Rationality. *The American Journal of Sociology* 97 (1): 31-69.
- Chiapello, E. (2007). Accounting and the birth of the notion of capitalism. *Critical Perspectives on Accounting* 18 (3): 263-296.
- Dalloz. (1827). *Jurisprudence du XIXe siècle, tome sixième*. Bruxelles: Walhen.
- Degrange, E. (1799-1800 (An VIII)). *La tenue des livres rendue facile*. Paris: Hocquart.
- Edwards, J. R., Dean, G., Clarke, F. (2009). Merchants' accounts, performance assessment and decision making in mercantilist Britain. *Accounting, Organizations and Society* 34 (5): 551-570.
- Ferrière (de), C.-J. (1769). *Dictionnaire de droit et de pratique, contenant l'explication des termes de droit, d'ordonnances, de coutume et de pratique, avec les juridictions de France, Tome 2 : nouvelle édition, revue corrigée et augmentée par M. ****. Paris: Vve Brunet.
- Gaignat de l'Aulnais, C.-F. (1773). *Guide du commerce*. Paris: Despilly, Durand, et Valade.
- Jubé, S. (2011 à paraître). *Droit social et normalisation comptable*. Paris: Librairie générale de droit et jurisprudence.
- Kuchenbuch, L. (2006). Les baguettes de taille au Moyen Âge: un moyen de calcul sans écriture ? In *Ecrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques* (Eds, Coquery, N., Menant, F., Weber, F.). Paris: Éditions Rue d'Ulm, 113-142.
- La Porte (de), M. (1704). *La science des négocians et teneurs de livres*. Paris: G. Cavalier.
- Labardin, P. (2010). *L'émergence de la fonction comptable*. Rennes: Presses universitaires de

- Rennes.
- Labat, J. (2007). *Le compte courant bancaire des entreprises*. Rueil-Malmaison: Lamy.
- Laucoin, C. (1999). *La naissance du trafic antillais 1638-1660*. Maîtrise d'histoire, Nantes: Université de Nantes.
- Lemarchand, Y. (1992). Werner Sombart, quelques hypothèses à l'épreuve des faits. *Cahiers d'histoire de la comptabilité* (2): 37-56.
- Lemarchand, Y. (1995). Les comptes d'armement revisités. Les particularités comptables des sociétés quirataires à Nantes au XVIIIe siècle. *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine* 42 (3): 435-453.
- Lemarchand, Y., Nikitin, M. (2009). Capitalisme et comptabilité. In *Encyclopédie de Comptabilité, contrôle de gestion et audit* (Ed, Colasse, B.). Paris: Economica, 105-114.
- Marzagalli, S. (2004). *Stratégies marchandes et organisation du monde du négoce en Europe et aux Amériques (fin XVIIe-début XIXe siècle)*. Rapport de synthèse en vue de l'obtention de l'HDR, Paris: Université de Paris-Panthéon-Sorbonne.
- Meyer, J. (1969). *L'armement Nantais dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle*. Paris: SEVPEN.
- Most, K. S. (1972). Sombart's Propositions Revisited. *The Accounting Review* 47 (4): 722-734.
- Nikitin, M. (1992). Et si Sombart avait raison ? *Cahiers d'histoire de la comptabilité* (2): 29-35.
- Nikitin, M. (2001). The birth of a modern public sector accounting system in France and Britain and the influence of Count Mollien, *Accounting History*, 6, (1): 75-101.
- Norman, D. A. (1993). Les artefacts cognitifs. In *Les objets dans l'action* (Eds, Conein, B., Thévenot, L., Dodier, N.). Paris: EHESS.
- Oudin, A. (1656). *Curiositez françoises pour supplément aux dictionnaires ou recueil de plusieurs belles propriétés, avec une infinité de proverbes et quolibets, pour l'explication de toutes sortes de livres* Rouen.
- Perruchot-Triboulet, V. (2004). Commentaire sur l'article 1333 du Code civil. *Revue Lamy Droit Civil* (7).
- Pineau-Defois, L. (2008). *Les plus grands négociants nantais du dernier tiers du XVIIIe siècle. Capital hérité et esprit d'entreprise (fin XVIIe – début XIXe siècles)*. Doctorat d'histoire, Nantes: Université de Nantes.
- Pollard, S. (1963). Capital accounting in the industrial revolution. *Yorkshire Bulletin of Economic and Social Research* 15 (2): 75-91.
- Ranconnet (de), A., Nicot, J. (1606). *Thrésor de la langue françoise, tant ancienne que moderne*. Paris: D. Douceur.
- Ricard, J.-P. (1724). *L'art de bien tenir les livres de compte en parties doubles à l'Italienne*. Amsterdam.
- Rinchon, D. (1956). *Les armements nègriers au XVIIIe siècle d'après la correspondance et la comptabilité des armateurs et des capitaines nantais*. Bruxelles: Académie Royale des Sciences coloniales.
- Saupin, G. (1995). Les marchands nantais et l'ouverture de la route antillaise 1639-1650. In *Dans le sillage de Colomb. L'Europe du ponant et la découverte de la route antillaise, 1450-1650. Actes du colloque de Rennes (5,6 et 7 mai 1992)* (Ed, Sanchez, J.-P.). Rennes: PUR, 173-183.
- Sombart, W. (1919). *Der moderne kapitalismus*. München und Leipzig: Duncker & Humblot.
- Stoner, G. (2010). *Obfuscation in goods inventory accounts and the rise of capitalism*. 22nd annual conference on accounting, business & financial history, Cardiff.
- Toms, J. S. (2010). Calculating profit: A historical perspective on the development of capitalism. *Accounting, Organizations and Society* 35 (2): 205-221.
- Vidal, M. (2003). Discordances doctrinales sur la preuve par les tailles au XIXe siècle. In *Etudes à la mémoire de Christian Lapoyade-Deschamps* Pessac: Presses universitaires de Bordeaux, 345-360.
- Weber, M. (1991). *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*. Paris: Gallimard.
- Winjum, J. O. (1971). Accounting and the Rise of Capitalism: An Accountant's View. *Journal of Accounting Research* 9 (2): 333-350.

- Yamey, B. S. (1949). Scientific bookkeeping and the rise of capitalism. *The Economic History Review* Second series, I (2 et 3): 100-113.
- Yamey, B. S. (1964). Accounting and the rise of capitalism: further notes on a theme by Sombart. *Journal of Accounting Research* 2 (2): 117-136.
- Yamey, B. S. (2005). The Historical Significance of Double-entry Bookkeeping: Some Non-Sombartian Claims. *Accounting, Business and Financial History* 15 (1): 77-88.